

DERNIERES NOUVELLES IMPORTANTES AU VAL



- Deux feux en un week-end ! **Pensez à faire ramoner vos cheminées !** C'est une **obligation** : règlement sanitaire départemental. Conseil : conservez les certificats de ramonage.



- Pour le 8 mars 2015 au plus tard, pensez au **détecteur de fumée** à installer obligatoirement dans votre habitation (l'installation incombe au propriétaire et l'entretien au locataire). Conseil : méfiez-vous du démarchage à domicile très cher.



- Le **ramassage des vêtements** du container spécial (parking de la cascade) se fera **toutes les semaines** afin d'éviter les débordements.
- Sortez aux jours indiqués sur le bulletin intercommunal ci-joint **les ordures ménagères et les sacs de tri** et rentrez votre poubelle le soir même au plus tard.

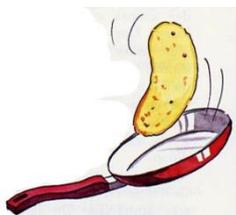
- Les **chiens** sont **interdits de divagation** dans les rues et le parc. De nombreuses plaintes sont arrivées en mairie. Les gens ont peur car certains chiens sont menaçants. Trop souvent, ce sont les mêmes chiens qui sont signalés. Pensez à la laisse pour les promener et vérifiez vos grillages. **Mieux vaut éviter les amendes prévues par la loi et les accidents.**



Les **chiens aboyeurs** : tous les quartiers ont leurs problèmes. La meilleure solution paraît être le collier spécial. Alors essayez-le, vous éviterez les histoires de voisinage et les procès.

Si vous voulez mieux comprendre votre chien ou lui donner de bonnes habitudes, il y a le Club Canin du Val : le président est Marc AUBERTIN : n° 03.54.45.40.41.

AVIS SPECIAL AUX AÎNES DE VAL : goûter le samedi 28 février 2015 à 14h à la salle des fêtes (invitation en cours).



- Pour la **consultation publique des Lorrains sur la gare de Vandières**, gare d'interconnexion entre le T.G.V. et le T.E.R., un bureau de vote sera ouvert le dimanche 1^{er} février 2015 de 8h à 18h à la salle des fêtes de Val. Cela se passe comme pour toute autre élection. Vous trouverez le matériel de vote dans la salle de vote. Un dossier d'informations est disponible en mairie ou sur internet à l'adresse : consultationvandieres.lorraine.eu .

Vous êtes appelés à émettre un avis par oui ou par non à la question suivante :
« La gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières, dont la construction a été reconnue d'utilité publique en 2011 par décret, peut être réalisée sans être supportée par une contribution nouvelle des collectivités publiques. Compte tenu de cette possibilité sur le plan financier, pensez-vous que le Conseil Régional de Lorraine puisse s'engager dans sa réalisation et dans la transformation de Louvigny en gare de fret TGV ? »

